

DÉPARTEMENT DU NORD



COMMUNE D'AVESNELLES

Cahier des charges

OBJET DE LA CONSULTATION

**Maîtrise d'œuvre pour la
Rénovation thermique de l'école maternelle
« Blanche neige »**

Date limite de remise des offres : 26 Février 2021 – 12 heures

Le présent règlement comporte 5 pages.

CAHIER DES CHARGES

Cadre de l'intervention

Ce document programme concerne la rénovation thermique de l'école maternelle « Blanche neige » rue Ernest Antoine à Avesnelles afin de prendre en compte l'amélioration thermique du bâtiment par le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et conforter l'isolation du bâtiment.

Ce document est nécessaire à l'établissement de l'offre de la maîtrise d'œuvre.

La consultation est organisée pour désigner le maître d'œuvre chargé des adaptations intérieures, de la construction éventuelle d'un préau y compris des aménagements extérieurs.

la mission de maîtrise d'œuvre comprend la réalisation des dossiers de demande de subventions si nécessaire à la réalisation du projet.

Compréhension du document

Le maître d'œuvre retenu pourra revoir les besoins des utilisateurs, les exigences du maître d'ouvrage et les contraintes du site.

Les orientations d'aménagement sont volontairement limitées de façon à laisser aux équipes de concepteurs la plus grande liberté possible en termes d'opportunités de réponse au présent document et d'expression architecturale. Celui-ci devra s'inspirer et s'imprégner des objectifs à atteindre, des enjeux urbains et architecturaux du site et enfin des attentes de la commune.

Dans tous les cas, les équipes exerceront leur latitude de proposition dans le cadre du respect du montant prévisionnel des travaux et dans la recherche d'un coût de fonctionnement optimisé.

Situation géographique

Avesnelles se situe dans le sud-est du département du Nord (Hainaut) en plein cœur du Parc naturel régional de l'Avesnois. L'Avesnois est connu pour son bocage et son relief un peu vallonné dans sa partie sud-est (début des contreforts des Ardennes), dite « petite Suisse du Nord ».

Avesnelles fait partie administrativement de l'Avesnois, géologiquement des Ardennes, historiquement du Hainaut et paysagèrement de la Thiérache. La commune est bordée par les communes d'Avesnes-sur-Helpe, Étrœungt, Flaumont-Waudrechies, Haut-Lieu et Sémeries.

La commune se trouve à 100 km de Lille (préfecture du Nord), Bruxelles (Belgique) ou Reims (Marne), à 45 km de Valenciennes, Mons (B) ou Charleroi (B), à 15 km de Fourmies et juste à côté d'Avesnes-sur-Helpe (sous-préfecture). La Belgique se trouve à 15 km et le département de l'Aisne à 11 km.

Communes limitrophes d'Avesnelles

[Avesnes-sur-Helpe](#)

[Bas-Lieu](#)

[Flaumont-Waudrechies](#)

[Haut-Lieu](#)



[Sémeries](#)

[Étrœungt](#)

Programme

Principales caractéristiques du projet

Le projet permet de répondre à une double préoccupation :

- **Mettre aux normes le bâtiment existant en terme notamment d'accessibilité et de sécurité**
- **Penser l'adaptation aux nouveaux usages**
- **Construire un préau**
- **Aménager les extérieurs**

Enfin, les travaux devront impérativement être organisés afin de maintenir l'activité.

Estimation des coûts des travaux : 850 000 € HT

1. Objet du marché

Le présent marché concerne :

Avant-projet

Diagnostic à mener par le Maître d'œuvre.

Le Maître d'œuvre devra prendre tous les renseignements nécessaires auprès des acteurs susceptibles de se trouver dans l'environnement du projet et d'avoir une influence quelle qu'elle soit sur ce dernier.

Etablissement de l'avant-projet.

En fonction des contraintes du projet et des attentes de la municipalité, des études complémentaires éventuelles et de ses propres études, le Maître d'œuvre établira l'avant-projet et indiquera à la collectivité l'ordre de grandeur financier de l'investissement à entreprendre.

L'avant-projet sera validé par la commune.

Le bureau d'études devra assister la collectivité et lui préparer les pièces nécessaires pour la consultation et la passation des autres marchés nécessaires à la réalisation du projet : contrôleur technique, CSPS...

Etablissement du projet définitif de l'opération et d'un chiffrage précis

Après validation par la commune, le bureau d'études établira le programme technique, quantitatif, qualitatif et esthétique de l'opération, ainsi qu'une estimation précise de l'investissement à entreprendre.

Réalisation du dossier de permis de construire ou déclaration de travaux

Sur la base de l'avant-projet approuvé par la commune, le bureau d'études se chargera de la réalisation des dossiers de PC/DT et d'accessibilité (mise en forme ainsi que la production de tous les documents administratifs du dossier), et de toutes les pièces et études nécessaires à sa constitution.

Mise au point du cahier des charges techniques en vue de la passation d'un marché de travaux.

Sur la base du programme établi, des études complémentaires éventuelles et de ses propres études, le bureau d'études établira l'ensemble des pièces techniques nécessaires au lancement d'une consultation pour la conclusion des marchés de travaux.

Les pièces à fournir par le bureau d'études seront les suivantes :

- Le règlement de consultation
- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des charges techniques (quantitatif, qualitatif et esthétique)
- Le bordereau des prix
- Le détail estimatif et quantitatif
- Le calendrier d'exécution

En tout état de cause, les pièces établies par le bureau d'études devront permettre à tout candidat de répondre sans aucune ambiguïté à la consultation qui sera lancée.

Le bureau d'études devra s'assurer de la cohérence entre les pièces administratives et techniques. En outre, il assistera la collectivité dans le choix des critères les plus pertinents pour l'appréciation des offres.

Assistance dans le cadre de la passation d'un marché de travaux.

Dans le cadre de la passation des marchés de travaux, le maître d'œuvre devra assister la collectivité :

- Pendant la consultation, en répondant à toute question à caractère technique et en s'assurant que les réponses apportées soient bien diffusées à l'ensemble des candidats ;
- En assistant la commission d'appel d'offres lors de l'ouverture des offres ;
- En établissant et en présentant en commission d'appel d'offres un tableau comparatif basé sur les critères d'appréciation qui auront été retenus dans le règlement de la consultation ;
- En assistant la collectivité, autant que de besoin, pour l'établissement des rapports de commissions et de la personne responsable des marchés ainsi que pour les opérations de transmissions au contrôle de légalité et de notification.

Rapports, documents graphiques

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, en cours ou en fin d'étude, sur simple demande et dans le cadre du marché :

- Toutes les correspondances écrites, reçues ou produites par le titulaire dans le cadre de ses missions,
- Tous les originaux des plans, dessins, études et pièces produites.

Le prestataire remettra au maître d'ouvrage, au fur et à mesure de l'avancement de ses études, un exemplaire « minute » de chaque pièce, soumis pour corrections et instructions éventuelles de la collectivité.

Organisation, pilotage et compte-rendu des réunions

La mission comprend : l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux, l'examen de la conformité au projet des études d'exécution et de synthèse faites par les entreprises, la direction de l'exécution des contrats de travaux ainsi que l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

2 – Propriété intellectuelle

Le maître d'ouvrage se réserve le droit, dans les conditions de prix du marché :

- D'utiliser et reproduire les études, dessins, plans et toutes autres pièces demandées dans le programme
- D'utiliser ces pièces et documents dans le cadre d'études et de consultations ultérieures
- De publier des documents sur fond de plan à l'occasion d'éventuelles réunions de concertation, d'actions de communication ou d'enquête publique
- D'exiger du titulaire tout document écrit de quelque nature que ce soit ou tous fichiers informatiques.

3 – Constitution de l'équipe

L'équipe doit avoir des compétences en termes de management de projet, de conduite d'opération, des connaissances approfondies dans le montage d'opérations publiques.

La connaissance des procédures juridiques attachées à ce processus est indispensable.

Elle peut s'entourer le cas échéant d'autres compétences utiles à la réalisation de sa mission.

De façon générale, l'équipe doit se montrer compétente dans les domaines suivants :

- Rénovation de bâtiments...
- Accessibilité
- Réglementation liée aux établissements recevant du public

Compte tenu de la nature de la mission, l'équipe doit expressément présenter et justifier sa composition et ses compétences dans les domaines demandés.

4 – Qualité et précision des études

Le candidat retenu prendra toutes dispositions de manière à garantir le respect des décisions du maître d'ouvrage indiquées dans les comptes rendus de réunions de travail.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'effectuer un contrôle extérieur sur la qualité des études réalisées. S'il s'avérait que cette étude n'était pas conforme à la législation, aux dispositions contractuelles et aux règles de l'art, le titulaire du marché s'engage à la compléter ou corriger à ses frais et sans prolongation des délais contractuels d'exécution et à fournir au maître d'ouvrage les dossiers complets corrigés.

5 – Délais de la mission

Calendrier prévisionnel.

La mission doit permettre de mettre en œuvre l'ensemble des objectifs décrits ci-dessus et ce sur une durée contractuelle.

Le délai des études d'avant-projet et de projet sera arrêté en concertation avec le titulaire du marché à la notification de son marché, sans que ce délai ne puisse excéder :

- 4 semaines pour la phase « avant-projet »
- 4 semaines pour la phase « projet » et le PC
- 6 semaines pour le Dossier de Consultation des Entreprises